



COM88

Pour diffusion IMMÉDIATE

## **Adoption du budget pour l'année 2019 : Une réduction importante des dépenses à prévoir pour les années à venir**

**Châteauguay, le 27 novembre 2018** – Après un exercice budgétaire rigoureux, le conseil municipal a présenté et adopté le budget de la Ville de Châteauguay pour l'année 2019 le 26 novembre dernier.

### **Contrôle extrêmement serré des dépenses**

Le budget 2019 de la Ville prévoit des dépenses de 96 M\$ et des revenus de 94,2 M\$, laissant un déficit de 1,8 M\$ qui sera absorbé par les surplus déjà dégagés. Pour l'année 2018, les dépenses étaient budgétées à 92 M\$.

Afin de réaliser ses objectifs, le conseil s'est difficilement résolu à augmenter les taxes de 2,5 % pour la prochaine année. « Le gel de taxes de l'année dernière relevait presque du miracle, car nous souhaitons absolument donner une pause aux citoyens. Le contrôle serré des dépenses demeure pour nous une priorité, mais pour que notre ville puisse poursuivre son bon développement, nous devons investir un minimum », a indiqué Pierre-Paul Routhier, maire de Châteauguay. « Au cours de la prochaine année, les travaux de réfection des infrastructures de la Ville augmenteront significativement et, à la demande de nombreux citoyens, la remise à niveau de plusieurs parcs est également prévue. » a-t-il ajouté.

En effet, à eux seuls, les travaux de réfection de la chaussée représentent 3,5 M\$ relativement à 1,3 M\$ pour l'année 2018. Quant aux propriétaires d'immeubles commerciaux, ils bénéficieront d'un gel de taxes pour l'année 2019 afin de favoriser l'essor commercial sur le territoire.

Le budget 2019 inclut également la quote-part obligatoire versée à la Régie sports et loisirs Beau-Château pour la piscine extérieure et le Sportplex. Suite à une décision de l'administration précédente, ces deux infrastructures ont été construites sans aucune subvention, ce qui entrainera des frais de 38 \$ par logement pour l'année 2019 et des frais prévus de 72 \$ pour l'année 2020. Ces frais augmentent considérablement les taxes des contribuables.

### **Variation de la tarification**

Pour la collecte des ordures, les propriétaires profiteront d'une diminution des tarifs de 21 \$ par ménage, attribuable notamment à la fréquence de ramassage qui sera revue avec l'ajout de la collecte des matières organiques à l'automne 2019, qui elle représente un montant supplémentaire de 17 \$. La tarification liée à l'assainissement des eaux usées connaît quant à elle une augmentation de 7 \$, tout comme le recyclage et le traitement de l'eau potable (4 \$ et 9 \$ respectivement).

### **Quotes-parts et coûts incompressibles**

Ce budget tient également compte des quotes-parts obligatoires que Châteauguay doit payer à diverses instances régionales, parmi lesquelles le Réseau de transport métropolitain (RTM), la municipalité régionale de comté (MRC) de Roussillon et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Ajoutons à cela la contribution à l'École nationale de police du Québec, qui représente 1 % de la masse salariale des policiers.

La signature d'une nouvelle convention collective pour les cols bleus en 2018, centrée sur les besoins des citoyens et incluant une plus grande flexibilité des travailleurs, alloue à la Ville une stabilité financière pour les cinq prochaines années, soit jusqu'en 2023.

La Ville compte aussi poursuivre ses efforts en matière de développement économique, efforts qui ont porté leurs fruits en 2018, afin d'alléger le plus possible le fardeau fiscal des citoyens.

### **Une gestion encore plus serrée des finances publiques**

Ce n'est pas de gaité de cœur que le conseil a adopté cette augmentation de taxes en 2019. Il s'est engagé à revoir chacune des dépenses au cours de l'année qui vient, car il est clair que la Ville ne peut continuer à augmenter ses charges d'année en année.

- 30 -